

**CIAS VAL GUIERS**  
**Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet**  
**73330 BELMONT-TRAMONET**

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE**  
**Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 14

Ayant donné un Pouvoir : 04

Absents : 08

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 18

**Résultat du vote :**

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages exprimés : 10**

**Date de la convocation :**

**15/05/2025**

**14 présent(e)s** : ANDRE Valérie, BALITRAND Anne, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CHAPUIS Agnès, COUDURIER Françoise, FERRARI Myriam, GAUTIN Catherine, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, VERRIER Muriel, WALLE Olivier.

**04 Pouvoirs** : Mme BARBOTIN Sonia à M. CAGNIN Georges, Mme JOURDAN Véronique à Mme CHAPUIS Agnès, M. HENAUX Raymond à M. REGALLET Paul, Mme SEVA Jacqueline à Mme VERRIER Muriel ;

**08 Absents** : M. ARGOUD Yves, M. CEVOZ-MAMI Christian, M. PERSON Philippe, M. MARTIN François, Mme MARTIN Marie-Ange, Mme MASSIT Emilie, Mme THIERY Ghislaine, Mme YACONO Céline.

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

- **Vu** le tableau des emplois du CIAS Val Guiers ;
- **Considérant** la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois afin de prendre en compte les modifications d'organisation de la collectivité ;
- **Considérant** que l'avis du Comité Social Territorial n'est requis qu'en cas de création d'emploi ayant un impact sur l'organisation des services ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

**Le Président propose d'adapter le tableau des emplois pour les raisons suivantes :**

- dans le cadre d'un avancement de grade, création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.
- Dans le cadre d'un recrutement par voie de détachement au sein de la cuisine de Pont-de-Beauvoisin, création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet (l'emploi était initialement temporaire en accroissement temporaire d'activité).

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
Par 18 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025 ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget ;
- **MANDATE** le Président pour signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Le Président,  
Paul REGALLET